



QUEBEC

MERCREDI 13 OCTOBRE 1856.

Le steamer Perth est arrivé hier à New-York, avec des dates de Liverpool allant jusqu'au 4 octobre.

Un auteur dont la parole fut autorisée, regardant comme utile quelques fois de remettre en mémoire les règles les plus simples, observe que "le grand avantage des représentants, c'est d'être capables de discuter les affaires," et qu'ainsi "la principale affaire du peuple est d'en opérer le choix avec discernement et maturité." Ce devoir imposé au peuple d'écrire pour le représentant des hommes qui en soient capables, est en certains cas totalement oublié de ceux qui prétendent lui dicter la meilleure politique à suivre.

Déjà, dans un premier article, nous avons dit à quels inconvénients notables doit aboutir l'appui que donnent éventuellement de prétendus démocrates à des candidats tout-fait nuls. Ces inconvénients se traduisent par des résultats fort clairs, tels que les suivants :

Intérêts populaires manquant d'une protection suffisante, et législation sans garantie aucune dans les deux chambres ;

Prépondérance nuisible dans la législature, à l'avantage des ennemis de nos droits et du contempteur de notre origine ;

Position d'infériorité se déduisant à l'étranger du choix de mandataires incapables ou nuls ;

Danger de députer au parlement des hommes tout-fait impuissants par eux-mêmes à y opérer quelque bien ou à y concourir utilement à la législation, dans un temps où les intérêts vitaux du Bas-Canada sont de plus en plus menacés ;

Cette énumération de désavantages certains, évidents, est étrangère au patriotisme de certains "démocrates," et elle n'est pas de nature à les émouvoir. Les candidatures, à leurs yeux, ne seront jamais bonnes si elles ne consentent à leur faire queue ou si le choix ne leur en est abandonné. Ainsi, que tout prétendant à un mandat législatif soit réellement homme instruit et au niveau de la tâche, il sera à l'instant même repoussé de nos "démocrates," pour peu qu'il dédaigne leur alliance. L'exemple de M. Latérière est là qui démontre cette vérité. Mais qu'un contraire, l'homme politique soit nul, alors on l'accueille, on le félicite, on l'encourage, du moment qu'il veut bien être de la famille et paraître se conformer au dictionnaire de protecteurs officieux. Telle est en ce moment la position avouée de M. Gagnon au collège électoral des Laurentides ; telle était, en 1855, la position de M. Préfontaine dans le comté de Verchères.

Lorsqu'un parti, le défenseur-né des droits du peuple ou soi-disant tel, ose avec cette impudence fouler aux pieds les garanties indispensables de la représentation populaire, dans quel autre but le fait-il si ce n'est de fonder son propre empire sur l'avantage du nombre, d'étendre ses moyens d'influence et de domination, et de se faire en un mot une majorité de partisans, à l'abri des candidats qui se laissent prendre pour dupes ?

Cette tactique apparaît d'elle-même et il n'est pas possible à ceux qui l'emploient de la voiler. En vain chercheront-ils à en amoindrir la portée. Ils ne sauraient trouver grâce même devant leurs souteneurs des collèges électoraux ou ils cherchent à s'impatroniser. Le dernier ambassadeur venu de l'un de ces collèges pourra leur dire, en se faisant dictateur à son tour :

"Nous ne voulons d'aucun de vous, hommes de collège, pour nous représenter en Chambre ou dans le Conseil. Si les cultivateurs sont capables de faire les lois, les hommes instruits ne sont donc pas nécessaires. Ne nous l'avez-vous pas dit ? Ne l'avez-vous pas admis de fait en soutenant comme candidats des hommes qui n'étaient pas plus capables que nous de représenter leurs compatriotes dans les assemblées parlementaires ? Nous nous passerons donc de votre influence. Allez, s'il vous plaît, l'exercer ailleurs."

Ces paroles, très conformes au langage que nous tenait il y a peu de jours un cultivateur de l'une des paroisses intéressées à la lutte actuelle dans la division des Laurentides, reflètent exactement le procès électoral que l'on y met en jeu. Mais ce favoritisme, dans l'intérêt des fausses candidatures, serait un moindre mal s'il n'atteignait que ceux qui s'en font, sans le moindre scrupule, un moyen de propagande, s'il n'établissait un précédent fâcheux à l'égard des candidatures vraiment dignes de ce nom. Au reste, l'injure faite à la représentation nationale et au pays, par cette politique de calcul, n'est pas le seul inconvénient dont elle soit la source. Elle fait à ceux qui l'adoptent une position compromettante et s'harmonise fort mal avec ce qu'ils ont coutume d'appeler leur programme.

Aussi, désormais, quand ils voudront exploiter des candidatures malheureuses, comme en ce moment dans les Laurentides, en faveur de l'ignorantisme politique, ils entendront les voix désintéressées leur dire :

"Vous vous êtes sans cesse récriés sur l'incapacité des hommes de tous les ministères, et cependant vous faites métier de soutenir et même (ce qui est encore pis) de susciter, quand cela vous plaît, des candidats foncièrement incapables. Il faut pourtant bien que les hommes du cabinet se recrutent, soit dans la chambre basse, soit dans le Conseil. Est-ce que vous vous mentez sciemment à vous-mêmes en essayant de faire élire, pour l'une ou l'autre chambre, des candidats complètement nuls, ou bien croyez-vous qu'il soit avantageux à l'administration des affaires publiques d'avoir à s'appuyer sur deux Chambres où la classe des ignorés et des incapables aura atteint le chiffre qu'il vous convient de lui donner ? En ce cas, pourquoi vous plaindre de l'incapacité des membres de l'administration ? Faut-il, si le ministère n'est pas capable, que les députés également ne le soient pas ? Mais, outre cela, vous êtes d'avis que la capacité est un élément de rigueur et vous l'exigez des hommes parlementaires ; votre conduite est donc en opposition ouverte avec votre principe. Vous prétendez encore que la majorité du ministère est docile et moutonnaire, mais les candidats que vous même choisissez, en les plaçant sous votre

tutelle, seront-ils moins des moutons vis-à-vis de vous, que ceux dont vous parlez vis-à-vis du ministère ? Si l'indépendance et la droiture ne trouvent pas leur sûreté dans l'aptitude et les lumières acquises des représentants du peuple, auraient-elles à espérer plus de ceux qui ne possèderaient ni l'une ni les autres ? N'est-il pas évident, au contraire, que le manque d'instruction et de toute science politique expose les candidats dont il s'agit aux actes du plus "honteux servilisme ?" Avec de telles maximes et en face de pareils procédés, venez donc nous entretenir de moralité politique et surtout d'indépendance !"

Nous présumons que plus tard, et prochainement peut-être bien d'autres exploits électoraux du même genre ne manqueront pas de venir en aide aux régénérateurs omnipotents qui, tout en reprochant au gouvernement et à la législature de ne pas faire assez pour l'instruction du peuple, exploitent néanmoins l'ignorance et le préjugé, comme deux expédients sûrs de la propagande qui s'essaie parmi nous à "relever le drapeau démocratique !"

COLLÈGE ÉLECTORAL DES LAURENTIDES. Des scènes qu'on ne saurait trop déplorer se sont produites lors de la nomination des candidats, samedi dernier, dans la paroisse de la Baie St. Paul. L'assemblée des électeurs a été troublée, st. Paul et en grande partie dispersée par des agents de désordre, et l'ordre n'a pu être rétabli tranquillement une question de candidature, est devenue le théâtre d'une mêlée sanglante. En l'absence de nouvelles qui nous soient directement parvenues, nous donnons, sans en garantir l'authenticité, la version que publie sur cette échauffourée regrettable, le journal qui dans cette lutte s'est fait l'organe de M. Gagnon. Nous devons à notre impartialité de reproduire, à défaut des renseignements nous attendrions, le rapport favorable à ce dernier candidat, sauf rectification et sans accepter du tout comme "certaine" la défaite prédite à M. Latérière :

Après toutes ces scènes, les rouges se trouvant maîtres du terrain, ont fait des discours. M. Fournier a parlé, à ce qu'on me dit, de la liberté de la parole, et de l'indépendance des membres. Il aurait dit un mot de la liberté du bâton et de l'indépendance de la populace.

Le docteur Boudreau a eu une de ses maisons, située sur le devant de l'église et retenue par M. Latérière pour y recevoir ses amis, sacro-sacré de fond en comble. La veille, les rouges avaient commencé à démolir le pill et ils ont terminé cet ouvrage le lendemain après les discours.

Lorsque les démocrates sont repartis de notre village, ils étaient escortés par les shires de M. Gagnon, précédés d'un homme portant l'ignoble drapeau rouge, et ils tiraient des coups de fusil, comme pour nous marquer de notre soumission.

Je demanderais si de quelque liberté qu'on veuille entourer le pill :

S'il n'est pas du devoir du gouvernement de prendre des mesures pour protéger les électeurs paisibles et honnêtes contre les violences d'une tourbe menue sans toi ni moi ;

Et si n'est pas du devoir des gens de la campagne qui se respectent comme hommes, de prendre des mesures pour empêcher de vils coquins de la ville de les massacrer chez eux et de les tyranniser, au nom de la démocratie ?

UN TÉMOIN OCULAIRE. On nous apprend que la justice est saisie de plaintes en rapport avec les faits relatés plus haut. Nous aurons ainsi les moyens de constater sûrement qui sont les auteurs de ces honteux exploits et sur quelles têtes doit en rejaller tout le blâme.

La mort de Robert Christie, ouvrier, décédé subitement avant-hier, à l'âge de 68 ans, est venue surprendre et affliger tout à la fois les nombreux amis qu'il s'était conservés depuis sa retraite de la vie publique. La nécrologie suivante que lui consacre la Gazette d'hier matin, nous semble de tout point exacte, et nous nous empressons de la traduire de ce journal :

MOIT DE ROBERT CHRISTIE, ETC. Robert Christie n'est plus. Hier matin encore, il était plein de vie dans l'après-midi en n'était plus qu'un cadavre. Un homme de lettres, un gentleman et, à bien des égards, un homme distingué a disparu. Puisse-t-il jouir du bonheur ! Quelles qualités ont été ses erreurs, il possédait les meilleurs qualités d'esprit et de cœur. Intelligent et de bonne compagnie, il était aimable et jamais il ne se refusait à réparer un tort. Il fut un siège dans le Parlement, comme représentant de Gaspé, avant la Rébellion (1) et continua dans cette représentation depuis l'Union, jusqu'à la dissolution du parlement en 1854 ; et, chose étrange à dire, ceux qui, avant et seulement, avaient été ses plus cruels ennemis, devinrent pendant les années dernières, ses amis les plus zélés. Il n'y a que peu de semaines, Louis-Joseph Papineau fit de la demeure de Robert Christie l'histoire du Canada, qu'il avait à trois reprises fait expulser de l'Assemblée Législative du Bas-Canada—sa maison, et nul homme au monde ne regrettera plus que lui cette perte.

La sépulture du défunt doit avoir lieu demain, jeudi, le convoi funéraire partant, à trois heures de l'après-midi, de sa demeure, rue St. Joseph, Haute-Ville. On nous prie de dire que l'on n'invitera pas d'une manière spéciale à ses funérailles.

(1) Nous soulignons expressément ce mot impropre en un certain sens, puisqu'il est à désigner un principe, non contre l'autorité Souveraine en ce pays, mais seulement contre des griefs certains dont l'Angleterre a reconnu elle-même la légitimité en substituant un nouveau régime politique à l'ancien ordre de choses.—(Red.)

TERRIBLE ACCIDENT.—Jeudi matin, une rencontre survint, à un mille environ de London, entre dix-sept chars en mouvement de la voie ferrée, et le train de nuit, qui alors se dirigeait vers l'Ouest. Il en résulta un choc formidable. Cinq charriots remplis de bétail furent mis en pièces et les dix-sept chars à passagers et celui des bagages, incendiés à la fois. La locomotive du train à bestiaux fut mise hors de service, et vingt-sept têtes de bétail, lancées hors de la voie, tombèrent au milieu de débris de toute espèce qui encombrèrent le sol. Heureusement, aucune perte d'hommes n'est résultée de cet accident, qui en a occasionné d'autres de plus d'un genre. Au nombre des objets détruits étaient 15 ou 20 sacs de la farine américaine, et 6 ou plus de celle du Canada.

REFORME VOLONTAIRE.—L'extraît suivant d'un journal de Paris offre un enseignement qui n'est pas à dédaigner :—

"L'Écho du Turin cite un fait qui s'est passé récemment dans une ville de Belgique, où le luxe avait pris des proportions si effrayantes, que les dames elles-mêmes ont dû se réunir pour en arrêter le progrès désastreux. Voici à quelle occasion le fait s'est produit :— Depuis quelques années, le luxe était devenu une cause de gêne dans les familles, et on aperçut qu'il ne se faisait aucun mariage. Les jeunes gens, effrayés par la dépense exagérée qu'ils avaient en perspective, préféraient vivre dans le célibat. Les mères de famille, reconnaissant les inconvénients d'une situation qu'elles avaient encouragée elles-mêmes, ont pris le parti de réaliser une réforme salutaire, et, dans cet objet, elles ont constitué un comité qui se réunit toutes les semaines. Les, une guerre ouverte est déclarée au luxe, et chacune des sociétés vient faire connaître publiquement les modifications apportées dans sa maison. On dit que d'heureux résultats ont déjà été obtenus, et que des associations semblables ne tarderont pas à se constituer dans plusieurs villes voisines."

RÉCOLTES EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE. La moisson est commencée dans le nord de l'Écosse. Le blé, l'avoine et l'orge sont bien au-dessus des récoltes moyennes depuis quelques années. Les pommes de terre ont beaucoup donné. La maladie a été arrêtée par la sécheresse du mois, et il ne paraît pas qu'elle doive se remontrer.

Le Leeds Mercury donne d'excellentes nouvelles de récoltes dans le nord de l'Angleterre :—

Barnsley.—Les sept ou huit derniers jours ont été des plus favorables à l'agriculture. Le soleil nous a réchauffés de ses rayons, qui ont achevé de mûrir les récoltes et permis aux travailleurs des champs de commencer les moissons, devenues générales aujourd'hui. Peut-être n'a-t-on jamais vu saison plus avantageuse.

Bradford.—Durant la semaine dernière (milieu de septembre) les moissons, favorisées par un temps magnifique, ont pu être commencées partout. L'avoine constitue les gros des récoltes de notre district, et elle est mûre et prête à être moissonnée.

Quelques visites par les dernières pluies, elle ne paraît pas avoir sérieusement souffert. Les navets sont dans d'excellentes conditions. La récolte sera très abondante.

Bridlington.—Nous avons en huit jours de beau temps, la maturité des grains s'en a ressentie. Les opérations des récoltes avancent. Encore quelques semaines de soleil, et les céréales seront à l'abri de tous dangers.

Darlington.—Les moissons se continuent de tous côtés. Grâce au beau temps, les champs sont en grande partie dépouillés de leurs récoltes. La pluie n'a pas fait le dommage qu'on redoutait ; partout la récolte est magnifique.

Deurby.—Le temps a été, la semaine dernière, d'une pureté précieuse pour les récoltes. Beaucoup de champs ont été moissonnés.

Huddersfield.—Il a soufflé, ces derniers jours, des vents très favorables aux récoltes. Si le temps continue d'être au beau, les céréales seront bien rentrées. Les navets et les pommes de terre sont parfaitement saisis.

PROCLAMATION DE CANDIDAT DE LA DIVISION DE SALABERRY. Jeudi est lieu St. Louis-de-Gonzague, la proclamation de Louis-Renaud, ouvrier, comme conseiller législatif. Jamais fête ne fut plus splendide. Une foule de deux à trois mille personnes se pressait autour du husting et attendait depuis quelques instants avec impatience, lorsque M. Renaud, conduit en procession par ses amis, apparut et fut proclamé conseiller législatif par l'officier-rapporteur, A. L. De Martigny, écuyer, au milieu des applaudissements et des hurrahs. M. Renaud prenant la parole, remercia ses électeurs de leurs suffrages et leur traça la ligne de conduite qu'il prendrait vis-à-vis eux ; au tonnerre d'applaudissements accueillit ses paroles. M. McGarrah arriva ensuite en anglais. Puis M. Loranger, avec cet esprit qu'on lui connaît, prit la parole, et après avoir annoncé son audit à des dépens des vaincus (bien entendu), il les cédera de son obéissance. M. St.-Denis et M. Pomminville parlèrent ensuite. Il n'y eut pas jusqu'à un beau sexe qui n'eût sa large part au triomphe. Les discours terminés, M. Renaud fut porté en triomphe à son hôtel, où il adressa encore quelques paroles à la foule. Alors on se mit en procession, bannière en tête ; une cavalerie se composant de soixante à quatre-vingts hommes ouvrait la marche, puis venait l'honorable conseiller, suivi d'un moins mille voitures, toutes ornées de pavillons portant divers motifs. La procession prit son cours en se dirigeant vers Ste.-Martine. On avait à peine fait quelques heures, lorsqu'un courrier vint de Ste.-Martine annoncer la mort de M. Primeau ; alors les chants et les cris de triomphe cessèrent ; les drapeaux et les pavillons disparurent, et M. Renaud, qui cette triste nouvelle avait jeté dans un abattement complet, remercia ses amis et les pria de vouloir bien se disperser, ne voulant pas entrer triomphalement dans Ste.-Martine. On sait que M. Primeau est celui qui a le plus contribué à l'élection de M. Renaud. Aussi on ne pourrait décrire d'une manière assez vive la douleur qu'il ressentit de cette mort. Telle fut cette journée mémorable à deux titres. (Miner.)

VARIÉTÉS. UN HABLE ACHETEUR.—Il y a quelques jours, un individu se présente chez un épicer du Marais, à Paris : "Quatre livres de mélassé, s'il vous plaît." L'épicer prend sa cruche de liquide gluant : "Mais où est votre pot, votre bouteille, n'importe qu'enfin, pour la mettre ?" dit-il à l'acheteur, qui lui présentait son chapeau. "Rassurez-vous, c'est un pari," répondit l'autre. "Poi il jeta immédiatement une pièce de 5 fr. sur le comptoir. L'épicer, complètement rassuré, rit beaucoup et s'exécuta. Possesseur de sa mélassé, l'acheteur prit l'épicer de lui rendre que des pièces de 50 centimes. Pour satisfaire cet autre désir, l'épicer tira de son comptoir sa scie à la main ; mais au même instant il se trouve coiffé du chapeau, et le liquide sucré lui dérobe entièrement la vue. Quand il put enfin voir clair, le monnaie, les 5 fr. et le voleur, tout avait disparu.

BONNE RECETTE.—M. F. Ambrud, d'Annoy-le-Vieux, indique une excellente manière de faire cuire la pomme de terre. "Il y a quarante ans, dit-il, que je mange des pommes de terre à la moutarde, cuites souvent à grande eau, et j'ai perdu leur goût, ou avec trop peu d'eau, alors elles se charbonnent à la paroi de la marmite (dans ces deux cas elles laissent de l'écroué à la cuisson), ou enfin cuites sous les cendres, elles sont bonnes au goût, mais une bonne partie de la ficelle s'attache à la pelure au lieu par les cendres. Ce pain fut fait était toujours altéré pas ces mauvaises modes de cuisson.

"Je me suis rappelé que pour décolorer les pois, haricots, fèves, etc., on les jette dans l'eau bouillante jusqu'à ce que l'écorce se plisse, alors on les décante et on les enfourne après le pain, pour sécher brusquement et pelure qu'un coup de van enlève.

COMMERCE.

MARCHÉS DE MONTRÉAL.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for Potasse, Farine, and other commodities with their respective market prices.

MARCHÉS DE NEW-YORK.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for Farine, Blé, and other commodities with their respective market prices.

POTASSE ET PERLASSÉ FORMES.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists various types of potash and pearl ash with their market values.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS.

13 octobre 1856. Goëlette, Pierre Lévesque, Trois Pistoles, 25 cordes bois. — François Harvey, Malbars, 15 cordes bois. — Charles Rouleau, Ste-Anne, avoine et blé.

autres fois, disent nos correspondants, des bandes de brigands rassemblées sans but et sans ordre. Ils sont parvenus à s'organiser et à établir un gouvernement régulier dans les provinces qu'ils ont conquises ; or, bien que leurs partisans se livrent encore à la débauche, excès, ce gouvernement se fait, tout cependant, beaucoup plus sûrement que celui des mandarins. Aussi des hommes graves, qui jusqu'à présent, ajoutent nos correspondants, ne voyaient dans l'insurrection qu'un torrent dévastateur destiné à s'épuiser en se répandant, changent maintenant d'opinion et croient à son triomphe.

Nous ne savons si ces prévisions se réaliseront, et nous ne comptons guère, pour l'extension de la liberté chrétienne, sur les succès des insurgés chinois ; mais nous espérons que le sang des martyrs attirera sur ce pauvre peuple, plongé depuis tant de siècles dans les ténèbres de l'ignorance, de la superstition et de la corruption, la miséricorde de Dieu, et que la divine providence, tirant le bien du mal, fera sortir de ces grands mouvements qui agitent la Chine quelque chose d'inattendu et de favorable aux progrès du christianisme, aux conquêtes de la sainte Église.—(Uniers.)

Trévis, 10 septembre.—Le bateau à vapeur l'Australia, arrivé ce matin, apporte des nouvelles de Hong-Kong du 25 juillet. Les rebelles se sont emparés de Canyang le 6 juillet, ce qui les rapproche très près de Souchow, capitale de la province et principal voie de commerce de Shanghai. La flotte impériale, composée de 40 voiles, est bloquée au-dessus de Nanyang et dans le voisinage de cette ville.—(Times)

ALGERIE. La Patrie de Paris publie les nouvelles suivantes au sujet de quelques mouvements qui ont éclaté chez les Kabyles :

"Nous recevons une lettre de l'Algérie, qui contient quelques lignes sur l'attaque récente tentée par les Kabyles contre un des villages du Jurjura occupés par nos troupes. Après la rentrée des récoltes, nous dit notre correspondant, les marabouts ont recommencé à prêcher la guerre sainte, et les Kabyles sont venus attaquer en grand nombre le village de Dra-el-Mizam. Ils ont été vigoureusement repoussés, le 2 au matin."

La présence de cette lettre de bouillards, le maréchal Randon, gouverneur-général, a pris sur-le-champ des mesures énergiques, et des troupes ont été envoyées à Tizi-Ouzou et à Dra-el-Mizam, sous les ordres des généraux Yousof et R-nault.

L'insurrection ne peut rien contre de pareilles forces. Elle reste enfoncée dans la montagne jusqu'à ce qu'une expédition décisive vienne mettre enfin un terme à l'hostilité de ces tribus, qui se croient dans leurs rochers à l'abri de nos armes."

Dans son numéro de ce soir, la Patrie ajoute ce qui suit :

"Nos correspondances d'Algérie font mention d'une nouvelle attaque qui aurait été tentée, le 5, par les Kabyles, contre les positions qu'ils avaient menacées le 2 au matin ; mais ils ont été repoussés par des forces imposantes et obligés promptement de renoncer à leur entreprise."

"On nous dit que, dans l'affaire du 2, un bataillon du 45e de ligne et un escadron de chasseurs d'Afrique ont suffi pour repousser énergiquement le coup de main des Arabes."

On lit dans le Constitutionnel :

"Le choléra a exercé de cruels ravages dans le nord de l'Inde. Parmi ses dernières victimes se trouve l'aîné des fils de l'ancien roi de Déhli. Ce prince avait quarante ans. Ce ne fut que longtemps après l'époque de sa majorité que la compagnie consentit, en 1852, à le reconnaître comme héritier présomptif du trône du grand Mogol. La royauté de Déhli n'existe plus que de nom, et on sait que dans l'Inde il y a beaucoup de rois sans royaume."

Aussi la compagnie se bornait-elle à assurer à cet héritier d'un prince détroné certains avantages pécuniaires, dont elle est d'ailleurs assez prodigue envers les souverains qu'elle prive de leurs États.

Le prince qui vient de mourir conservait le titre de roi ; mais il n'avait, bien entendu, aucun pouvoir, et il n'était qu'un simple rentier, recevant par an quelques millions de la caisse de la compagnie. Il laisse une famille assez nombreuse. Il paraît douteux que son titre et ses rentes passent à ses héritiers, et il n'est pas impossible que les descendants de ces puissants souverains de l'Asie s'éteignent dans la misère. C'est, d'ailleurs, le sort réservé aux descendants de tous les princes qui occupent encore, sous le patronage et par la tolérance de la compagnie, les quelques trônes que la politique anglaise laisse debout pour les renverser à son heure. Il est probable qu'avant la fin du siècle, l'Inde entière sera soumise à la domination exclusive et absolue de la Grande-Bretagne."

Le Conseil législatif de Calcutta étudie en ce moment une grave mesure, qui, si elle est adoptée, opérera une véritable révolution dans les mœurs de la population indienne. D'après la loi indienne, le polygame est permis, et, comme les successions sont transmises de mâle en mâle, tout homme riche, dont la femme est morte ou qui n'a eu d'elle que des filles, se remarie. Cette faculté de contracter plusieurs mariages n'a pas tardé à passer dans les mœurs, et le polygame est devenu très fréquent. Le gouvernement anglais ne songe point à attaquer le principe ; il rencontrerait dans une pareille tentative trop d'obstacles ; mais il voudrait en corriger les abus dans certaines castes où la polygamie se complique de traditions, de préjugés dont les conséquences sont très fâcheuses. Par exemple, la caste des Brahmes Koulins est considérée comme occupant un rang très supérieur, et elle jouit de privilèges fort étendus. De là les sacrifices énormes que les Hindous des autres castes sont disposés à faire pour donner leurs filles à ces Brahmes. Ceux-ci saisissent l'occasion de recueillir de riches dots et se marient avant de fois qu'ils trouvent des familles enrichies de s'allier à eux. On en a vu qui avaient amassés de cent femmes. D'un autre côté, les filles de cette caste ne peuvent se marier dans les autres castes ; il en résulte que pour la plupart d'entre elles le mariage est impossible. Il est inutile d'insister sur les désordres qu'entraîne une pareille organisation. Plusieurs princes indiens ont sollicité une réforme, et le Conseil législatif de Calcutta, saisi de l'examen de la question par une pétition régulière, paraît décidé à réglementer les mariages des Brahmes."

ANNONCES NOUVELLES. Départ du Navire III—F. Buteau. Emplacement à vendre—Pierre Turgeon. Jeune Homme comme Comptable d'année. Perle blanche, chardon, etc. à vendre—C. & W. Warde. Farine en déballage—H. J. Noid & Cie. Huile et Harengs de — Leno. Mélassé à vendre — Léna.

ENCANS. Lainage—G. & H. Gibson. Pour les Assurances—Idem.

DEPARTS DES STEAMERS Océaniques. DE L'EUROPE. Navire Date. Lastera Pour Anglo Saxons, 24 sept. Liverpool. Québec. N. American, 3 sept. Liverpool. Québec. Canadian, 22 oct. Liverpool. Québec.

DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA. Anglo Saxons, 25 oct. Québec. Liverpool. N. American, 8 nov. Québec. Liverpool. Canadian, 22 nov. Québec. Liverpool.

Calotin Lézotte, St-Roch, 500 minots patates, beurre et planche.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVÉS. 11 octobre. Brick Traut, Lloyd, 23 août de Newcastle, à R Mitchell, charbon.

ACQUITTÉS. 11 octobre. Navire Superior, Mason, Lomonderry, C E Levey & Co.

ENTRÉS POUR NOUVELEMENT. 11 octobre. Lady Campbell, 333, Cork, E Burstell & Co.

INSTITUT CATHOLIQUE DE ST-ROCH. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. TOUS les membres fondateurs et non fondateurs de ce institut sont priés de se réunir en assemblée, LUNDI le 20 OCTOBRE courant, à SEPT heures P. M.

TRAINS DE BOIS ARRIVÉS AU PORT DE QUEBEC. Propriétaires. Description. A quel endroit.

Table with 4 columns: 1857, 1858, 1859, 1860. Rows list various goods like 1092 vaisseaux, 1087 do, 1192 do, etc.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

IMPORTATIONS. Par le brick Traut, 11 octobre. 69 charbons, à R Mitchell & Co.

EXPORTATIONS. Par le navire Superior; les barques Sarah Ann, Concordia, les bricks Mary Ann, Howett, Albion, Win Swan, etc.

AVIS. Un grand nombre d'années d'épreuves constantes et toujours heureuses, ont prouvé que le Baume de Zanthoxyle, préparé par H. S. Hamphrey, Ogdensburgh, est le seul remède sûr lequel on peut se reporter pour la cure de la diarrhée, la dysenterie, le choléra, les douleurs d'entrailles et la dentition des enfants.

AVIS.

Le soussigné Procureur du Séminaire de Québec, est autorisé à recevoir des offres pour achat ou louage de la MAISON FAÏENCE DU PETIT PÉRE, dans la paroisse du Château Richer.

AVIS.

Le nouveau Steamer remorqueur en fer et à hélice NIPOLONG, H. capitaine Ws. Davison, instruit le 15 de ce mois, par le capitaine MERCIER, pour le service de LOUAGE.

ON A BESOIN, POUR la vente d'un magasin, d'un JEUNE HOMME parlant et écrivant les deux langues. S'adresser à ce Bureau.

A VENDRE.

UN SUPERBE EMPLACEMENT situé près l'ÉGLISE ST-NICOLAS, à un mille de distance environ d'un passage régulier tenu par un Vapeur, allant tous les jours à Québec; contenant 5 acres en superficie, avec 2 maisons à 2 étages, et dont le bas d'un d'elles est employé comme boutique de tanneur, et pourvue d'une cuisine qui ne fut jamais grange, étables, et un magnifique hangar dans lequel est montée une machine pour broyer l'écors; le tout en parfait bon ordre.

A VENDRE: FER BLANC simple et double, Charbon de Bois, Tôles galvanisées, Zinc, Fer en feuille.

En débarquement du Steamer Montmorency. 2000 QUARTS FARINE SUPERFINE de premier choix.

INSTITUT CATHOLIQUE DE ST-ROCH. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. TOUS les membres fondateurs et non fondateurs de ce institut sont priés de se réunir en assemblée, LUNDI le 20 OCTOBRE courant, à SEPT heures P. M.

COMPAGNIE DU GAZ DE QUEBEC. Les Directeurs de cette Compagnie croient qu'il est de leur devoir d'informer le public, qu'il est conséquence de la rupture continue de leurs travaux, causée par les travaux de l'Aqueduc et des égouts, ils ne peuvent assurer de pouvoir fournir leurs pratiques ou les lampes des rues, avec une régularité.

AVIS. Les Directeurs de cette Compagnie croient qu'il est de leur devoir d'informer le public, qu'il est conséquence de la rupture continue de leurs travaux, causée par les travaux de l'Aqueduc et des égouts, ils ne peuvent assurer de pouvoir fournir leurs pratiques ou les lampes des rues, avec une régularité.

AVIS.

Le soussigné Procureur du Séminaire de Québec, est autorisé à recevoir des offres pour achat ou louage de la MAISON FAÏENCE DU PETIT PÉRE, dans la paroisse du Château Richer.

AVIS.

Le soussigné Procureur du Séminaire de Québec, est autorisé à recevoir des offres pour achat ou louage de la MAISON FAÏENCE DU PETIT PÉRE, dans la paroisse du Château Richer.

AVIS.

Le soussigné Procureur du Séminaire de Québec, est autorisé à recevoir des offres pour achat ou louage de la MAISON FAÏENCE DU PETIT PÉRE, dans la paroisse du Château Richer.

AVIS.

Le soussigné Procureur du Séminaire de Québec, est autorisé à recevoir des offres pour achat ou louage de la MAISON FAÏENCE DU PETIT PÉRE, dans la paroisse du Château Richer.

AVIS.

Le soussigné Procureur du Séminaire de Québec, est autorisé à recevoir des offres pour achat ou louage de la MAISON FAÏENCE DU PETIT PÉRE, dans la paroisse du Château Richer.

AVIS.

Le soussigné Procureur du Séminaire de Québec, est autorisé à recevoir des offres pour achat ou louage de la MAISON FAÏENCE DU PETIT PÉRE, dans la paroisse du Château Richer.

AVIS.

Le soussigné Procureur du Séminaire de Québec, est autorisé à recevoir des offres pour achat ou louage de la MAISON FAÏENCE DU PETIT PÉRE, dans la paroisse du Château Richer.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan, aux Magasins des Soussignés, VENDREDI le 17 Octobre, à DEUX heures précises de l'après midi. Pour le compte des ASSUREURS. L. C. F. & Co PARTIE D'UNE BALLE DE BOIS 129 RACAN, 121- Do do do.

LAINAGES.

Par encan, sera vendu, aux magasins des soussignés, VENDREDI le 17 OCTOBRE, la vente commune 5488 UNE heure précise. Sans réserve. UN assortiment étendu et de prix, de marchandises de LAINES CONVENABLES à la SAISON, venant d'Étre importées, consistant en Draps et Casimirs noirs superfinis de l'Ouest de l'Angleterre.

MARCHANDISES SÈCHES.

Par encan, aux magasins des soussignés, LUNDI et MERCREDI prochains, les 13 et 15 octobre, la vente commune à UNE heure précise, chaque jour. Sans réserve. UN ASSORTIMENT GÉNÉRAL de MARCHANDISES SÈCHES convenables à la saison, importées et mises pour les marchés de Québec et de Montréal, toutes dans les meilleures qualités et dignes de l'attention particulière du commerce.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI le 22 du courant, aux Magasins des SOUSSIGNÉS, UN LOT DE PRINX, avec le magasin et les bâtiments, situés sur la rue Fabrique, Haute-Ville, récemment occupé par MM. DENNIS & FRÈRE, et appartenant à la succession de Louis BILLOUÉ & Co.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan, aux Magasins des Soussignés, VENDREDI le 17 Octobre, à DEUX heures précises de l'après midi. Pour le compte des ASSUREURS. L. C. F. & Co PARTIE D'UNE BALLE DE BOIS 129 RACAN, 121- Do do do.

LAINAGES.

Par encan, sera vendu, aux magasins des soussignés, VENDREDI le 17 OCTOBRE, la vente commune 5488 UNE heure précise. Sans réserve. UN assortiment étendu et de prix, de marchandises de LAINES CONVENABLES à la SAISON, venant d'Étre importées, consistant en Draps et Casimirs noirs superfinis de l'Ouest de l'Angleterre.

MARCHANDISES SÈCHES.

Par encan, aux magasins des soussignés, LUNDI et MERCREDI prochains, les 13 et 15 octobre, la vente commune à UNE heure précise, chaque jour. Sans réserve. UN ASSORTIMENT GÉNÉRAL de MARCHANDISES SÈCHES convenables à la saison, importées et mises pour les marchés de Québec et de Montréal, toutes dans les meilleures qualités et dignes de l'attention particulière du commerce.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI le 22 du courant, aux Magasins des SOUSSIGNÉS, UN LOT DE PRINX, avec le magasin et les bâtiments, situés sur la rue Fabrique, Haute-Ville, récemment occupé par MM. DENNIS & FRÈRE, et appartenant à la succession de Louis BILLOUÉ & Co.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTES PAR ENCAN.

Par encan seront vendus, MERCREDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins du SOUSSIGNÉ, QUATRE BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 50 BARRIQUES (1/2) Eau-de-vie, pale et foncée 30 quarts d'Yves Vignobles-Unis de 1851, 250 boites do do do.

VENTE CONSIDÉRABLE DE MARCHANDISES SÈCHES.

A LA MAISON DE LONDRES (LONDON HOUSE), 6, RUE ST.-JEAN.

EN conséquence des réparations qui doivent être faites à leur établissement, les soussignés se sont décidés, à commencer AUJOURD'HUI et à continuer ainsi PENDANT UN MOIS, A vendre au Prix Cantant leur Fonds de Marchandises Sèches, Offrant par là à leurs pratiques des avantages qu'elles ne rencontrent que très-rarement.

PRENEZ AVIS que la vente commencera AUJOURD'HUI et ne sera continuée que PENDANT UN MOIS.

NOUVEAU.

VENDREDI prochain, dans l'après-midi, près de l'Église de St-Michel, ROMUALD RUELLE, âgé de 26 ans. C'est son signalement: taille d'environ six pieds, cheveux noirs, imberbe et teint brun. Il portait un froc ou surtout d'étoffe grise du pays, bottes malinoises (malinoises ou pour lui montées) remontant au-dessus du genou, avec attaches au-dessus de la jambe ou fil de fer au hiltor, souliers faits à la cheville avec semelles chevillées en fer. Le défunt était porteur d'une somme d'environ neuf à douze piastres, tout argent que papier-monnaie et petites pièces.

MAIS.

Il se tiendra en cette Ville, en DÉCEMBRE prochain, un BAZAR dont les profits seront employés pour aider à la construction de la bâtisse devant servir de demeure aux Révérends Pères Jésuites. Les personnes qui désirent contribuer à cette bonne œuvre, sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames cénobites mentionnées: Mlle J. T. TACHÉ, Mlle F. ROY, Mlle J. BUREAU, Mlle PARADIS, Mlle G. S. FERRÉ, Mlle F. TRUDEL, Mlle C. F. LANGOIN et A. LEMOINE, usant de la table des rafraichissements.

LIBRAMO, le célèbre BRINDISI de l'Opéra de TRAPATA.

GRANDE BARCAROLLE. Sur la Mer d'Irè; telle que chantée par le Sig. Mario dans le Ritornel. BALLADE CHARMANTE de MISS HAWTHORNE. What is Home Without a Mother, et une nouvelle collection de BOBBY-TROUD.

MARCHANDISES NOUVELLES.

VENANT d'être reçus, par le steamer Anglo Saxon un grand assortiment d'articles d'ÉCUSE TRAVAILLÉS A LAIGUILLE, tels que: Chemisettes, Manches, Cors, Rideaux de Mousseline, Tarlata de diverses couleurs, Dentelle, Blouses, Batiste, Mouchoir, Habillements d'enfants, etc. Rubans et garnitures de goûts variés, et dignes d'attirer l'attention.

RIVIÈRE SAINT-MAURICE.

DES SOUMISSIONS adressées au Commissaire en Chef des Travaux Publics, Toronto, seront reçues à ce Bureau jusqu'à MERCREDI le 22 OCTOBRE courant, pour les ouvrages suivants sur la Rivière Saint-Maurice, savoir: Pour la construction de TROIS MOLES ou JETÉES aux Chutes de Shawangone.

AVIS.

AVIS. Les personnes endettées envers les Baux de la Ville de Québec, qui ont négligé jusqu'à ce jour à faire leur paiement, malgré que souvent avertis de la faire, ne doivent plus espérer une plus longue indulgence, et à moins qu'elles ne payent immédiatement, elles seront poursuivies sans distinction, et sans autre avis. Les personnes intéressées sont de plus averties qu'à compter de cette date, les paiements des rentes, intérêts et autres revenus seront strictement exigés au terme de l'échéance.

AVIS.

AVIS. Les personnes endettées envers les Baux de la Ville de Québec, qui ont négligé jusqu'à ce jour à faire leur paiement, malgré que souvent avertis de la faire, ne doivent plus espérer une plus longue indulgence, et à moins qu'elles ne payent immédiatement, elles seront poursuivies sans distinction, et sans autre avis. Les personnes intéressées sont de plus averties qu'à compter de cette date, les paiements des rentes, intérêts et autres revenus seront strictement exigés au terme de l'échéance.

AVIS.

AVIS. Les personnes endettées envers les Baux de la Ville de Québec, qui ont négligé jusqu'à ce jour à faire leur paiement, malgré que souvent avertis de la faire, ne doivent plus espérer une plus longue indulgence, et à moins qu'elles ne payent immédiatement, elles seront poursuivies sans distinction, et sans autre avis. Les personnes intéressées sont de plus averties qu'à compter de cette date, les paiements des rentes, intérêts et autres revenus seront strictement exigés au terme de l'échéance.

AVIS.

AVIS. Les personnes endettées envers les Baux de la Ville de Québec, qui ont négligé jusqu'à ce jour à faire leur paiement, malgré que souvent avertis de la faire, ne doivent plus espérer une plus longue indulgence, et à moins qu'elles ne payent immédiatement, elles seront poursuivies sans distinction, et sans autre avis. Les personnes intéressées sont de plus averties qu'à compter de cette date, les paiements des rentes, intérêts et autres revenus seront strictement exigés au terme de l'échéance.

